

**MAIRIE DE CUREL**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 25/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 22/07/2024

Secrétaire de séance : Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

**OBJET : ACQUISITION TERRAINS ET DONATION TERRRAIN PAR UN TIERS**

Monsieur le Maire indique que la Commune de Curel a fait une demande d'achat de terrains à proximité de de la mairie auprès de Monsieur Guy HEMARD.

Elle concerne les parcelles section A n°246 d'une surface de 82 m<sup>2</sup> et la parcelle section A n°364 d'une surface de 860 m<sup>2</sup>.

Monsieur Guy HEMARD, a proposé de céder ces deux terrains à la Commune un prix de vente de 1 €.

Cette cession serait constatée par un acte notarié qui sera établi auprès de l'étude Notarial Magali MARTELLI et Valérie VACHIER, Notaires à Sisteron. Les frais d'acte notarié incomberaient à la Commune de Curel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide l'acquisition, pour un euro (1 €), des parcelles section A n°364 et section A n°246 d'une surface totale de 942 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Guy HEMARD ;**
- **Décide que les frais d'acte notarié incombent à la Commune de CUREL ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude Notarial Magali MARTELLI et Valérie VACHIER, Notaires à Sisteron et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 02 septembre 2024.

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**



Le secrétaire  
Antoine POLATOUCHE

